COMMUNE DE VILLENEUVE LES SABLONS

ARRETE N° 2026/72

Objet : Interdiction temporaire d'utilisation du stade le week-end du 21 & 22 novembre 2026

Le Maire de la Commune de Villeneuve les Sablons,
Vu les articles L2212.2, L2213.2 et L2215.1 – 1er alinéa du Code Général des collectivités Territoriales
Considérant les conditions météorologiques et la préservation de l'intégralité du stade communal, il convient de réglementer son utilisation,

ARRETE

Article 1er : Le week-end du 21 et 22 novembre 2026, la pratique du football est interdite sur le stade communal,

Article 2 : Les infractions aux instructions du présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément aux règlements en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- La Mairie
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MERU
- La Police Municipale
- L'association AS la Drenne VLS

A Villeneuve les Sablons, le 17 novembre 2026

Le Maire,

Laurent BILLARD

Acte rendu exécutoire
Le 17/11/2026
Publication et notification
Le 17/11/2026